

Marchés annuels du Service Assainissement

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1) Marché de travaux des branchements à l'égout

Pour l'année 1998, un appel d'offres est lancé pour le marché de réalisation des branchements d'égout sur les réseaux existants de la Ville et les travaux ponctuels de maçonnerie en réseau.

Le montant prévisionnel de ce marché s'élève à 1 200 000 F HT, somme qui sera imputée sur la ligne budgétaire, chapitre 893, article 2315, CP 00513, CS 30800, sous réserve du vote des crédits dans le cadre du budget 1998.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que l'ordre de service ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1998.

2) Marché de fournitures des produits de déphosphatation

Depuis 1992 et la mise en service de l'extension de la station d'épuration de Port-Douvot, le traitement des effluents comprend la réduction de la teneur en phosphore responsable pour partie de l'eutrophisation de la rivière. Cette réduction nécessite l'emploi de sels métalliques qui servent à faire précipiter avec les boues le phosphore contenu dans les effluents. Différents produits ont fait l'objet d'essais sur des périodes de 2 mois en grandeur nature à la station d'épuration.

Il est proposé pour l'année 1998 de lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture de produits de déphosphatation sur la base de remise des prix des produits dont l'efficacité a été mesurée sur site, et de procéder à un essai sur deux mois pour les produits nouveaux.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, pour un montant maximum de 900 000 F HT, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant la livraison complète des fournitures, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1998 du Service Assainissement.

3) Marché de fournitures de floculants pour la déshydratation des boues d'épuration

La déshydratation des boues digérées issues de la station d'épuration nécessite l'emploi de floculants type polyélectrolytes. Chaque année, il est procédé à l'achat de polyélectrolytes suivant la procédure de marchés à commandes. A cet effet, une campagne d'essais sur le site est effectuée à l'automne en liaison avec les fournisseurs. A partir des prix remis par les fournisseurs à la Commission d'Appel d'Offres et des résultats des essais, un classement est effectué avec le coût global de traitement des boues par produit, comprenant le coût du polyélectrolyte nécessaire au traitement et également le coût de transport des boues qui est fonction du degré de séchage obtenu. Pour plus de sécurité dans le traitement, il est proposé de retenir les deux fournisseurs les mieux placés.

Sous réserve qu'un crédit suffisant soit inscrit au budget 1998 du Service Assainissement, chapitre 993, article 6062, service 30800, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) correspondant à la fourniture de polyélectrolytes pour l'année 1998 pour un montant maximum de 500 000 F HT.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie - Réseaux - Transports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 2 janvier 1998.